

# LE TEMPS

CHF 3.80 / France € 3.50

MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018 / N° 6265

## Parcours

**Christine Bussat, la Marche blanche et les détours de l'engagement** ●●● PAGE 22



## Science

**La Suisse se réchauffe plus que d'autres pays, mais des remèdes existent** ●●● PAGE 10

## Dilemmes

**Décider, ça s'apprend. Un livre nous montre comment** ●●● PAGE 19

## Cinéma

**Ethan Hawke sublime Blaze Foley, légende maudite de la country** ●●● PAGE 21

### ÉDITORIAL

#### Les bases d'un «Italexit»

Le gouvernement italien a apparemment choisi la voie de la confrontation avec l'Union européenne (UE). En refusant d'apporter des modifications significatives à son budget 2019, il s'expose à l'ouverture d'une procédure pour déficit excessif. Celle-ci peut mener à des sanctions financières allant jusqu'à 3,4 milliards d'euros. Pour un pays qui est déjà endetté jusqu'au cou, une telle sanction ne ferait qu'accélérer la descente aux enfers.

Ce n'est pas la première fois que les deux partenaires gouvernementaux à Rome, à savoir la Ligue du Nord et le Mouvement 5 étoiles, montrent leur mépris pour Bruxelles. Dès la formation de la majorité gouvernementale, après une période rocambolesque de mésentente, ils avaient nommé l'économiste Paolo Savona aux Finances.

**S'ils voulaient introduire le loup dans la bergerie, ils ne s'y seraient pas pris autrement**

Une provocation. S'ils voulaient introduire le loup dans la bergerie, ils ne s'y seraient pas pris autrement. Particulièrement connu pour son hostilité déclarée envers l'euro et les institutions européennes, c'est Paolo Savona qui aurait dû représenter les Italiens dans les réunions mensuelles de l'Eurogroupe – les ministres des Finances de la zone euro – et de l'Ecofin, qui regroupe les ministres des Finances de l'ensemble de l'UE.

Le président italien, Sergio Mattarella, avait mis son veto, évitant ainsi un premier drame entre Bruxelles et Rome. «L'Italie n'est pas un pays libre, c'est un pays occupé financièrement, pas militairement, par les Allemands, par les Français et par les bureaucrates de Bruxelles», avait alors protesté le souverainiste Matteo Salvini, de la Ligue du Nord.

Bruxelles et le nouveau pouvoir italien ne sont pas non plus sur la même longueur d'onde sur la question des migrants. Dès son entrée en fonction, Matteo Salvini, par ailleurs vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, s'est fait remarquer par ses positions anti-européennes. Selon lui, l'Italie n'a pas à assumer ses responsabilités de premier pays d'accueil, qui sont pourtant inscrites dans les traités européens.

A présent, le torchon brûle à propos du budget 2019. Les règles européennes imposent une discipline budgétaire. Comme un chat échaudé qui craint l'eau froide – l'Europe vient de traverser dix ans de drame avec la crise de la dette grecque –, Bruxelles entend désormais faire respecter les règles. Alors que l'Italie est le deuxième pays le plus endetté d'Europe et le troisième dans le monde.

Quelle est la réponse des populistes à Rome? Une manifestation, le 8 décembre, pour dire «pacifiquement» aux «messieurs de Bruxelles: laissez-nous travailler, vivre et respirer». La Ligue du Nord et le Mouvement 5 étoiles alimentent allègrement le sentiment anti-européen et se comportent comme s'ils posaient les bases d'un «Italexit».

RAM ETWAREEA  
@rametwareea

## Complot contre Orllati: Vaud accable Bernard Nicod

**JUSTICE** Le promoteur lausannois a dénigré son concurrent avec l'aide d'un autre entrepreneur. Les deux sont désormais inculpés. Le canton de Vaud a transmis un PV accablant à la justice

C'était il y a un an. *Le Temps* révélait l'incroyable complot tramé par le promoteur immobilier Bernard Nicod contre le groupe de construction Orllati. Une opération impliquant un

détective privé, des drones, des filatures et un «corbeau» chargé d'écrire des lettres anonymes accusant l'entreprise Orllati de pollutions massives.

Aujourd'hui, l'enquête judiciaire sur l'affaire connaît de nouveaux développements. L'entrepreneur Raymond Moinat, autre concurrent des Orllati, est mis en cause à son tour pour avoir «porté de fausses accusations» contre

**Bernard Nicod et Raymond Moinat prétendaient «rendre service au tissu économique local»**

le groupe devant la conseil-lère d'Etat Jacqueline de Quattro.

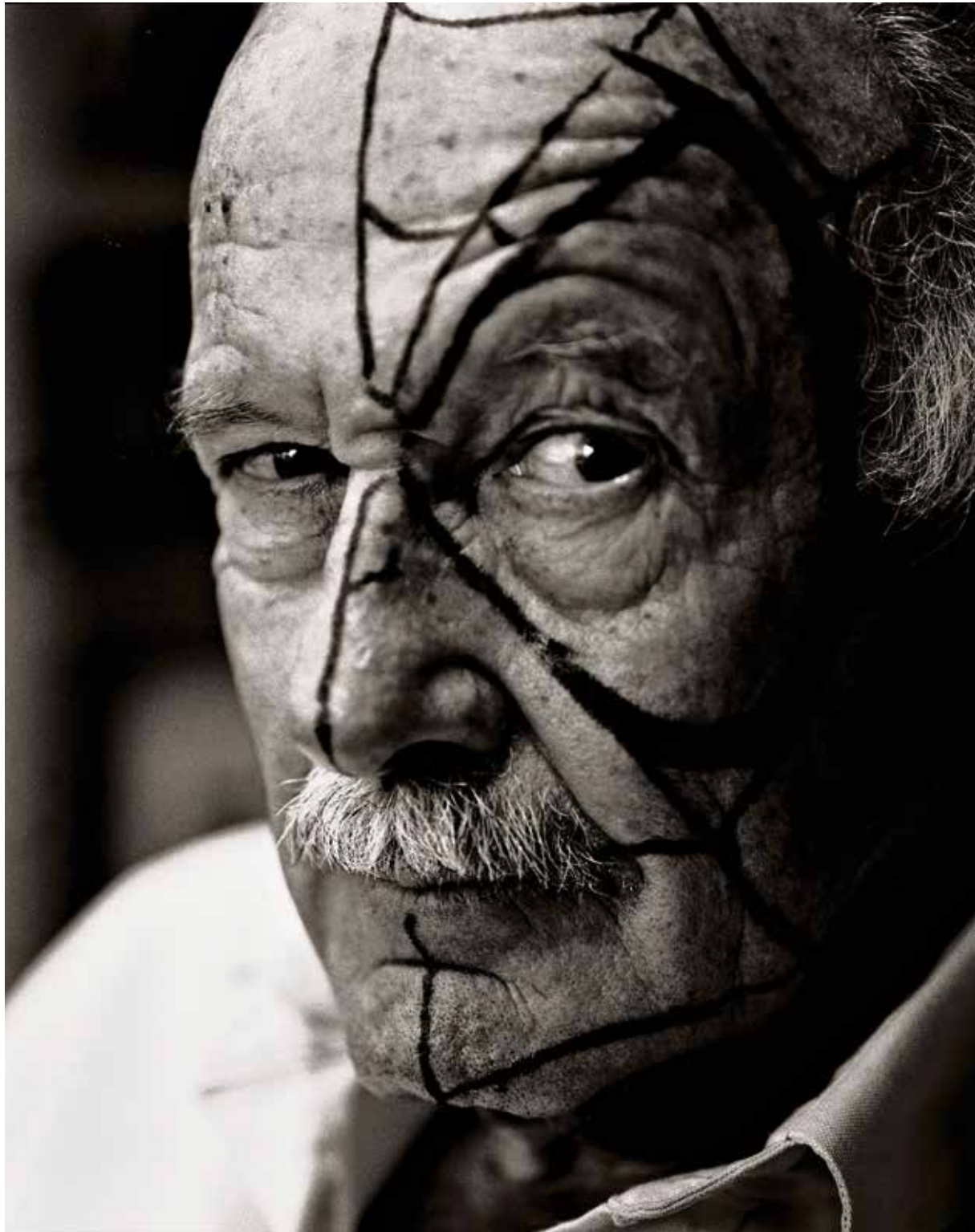
Un procès-verbal remis par le canton à la justice permet de connaître précisément la teneur de ces accusations. Bernard Nicod et Raymond Moinat ont affirmé que le groupe Orllati enfouissait ses déchets de chantier illégalement, ce qui lui aurait permis de croître anormalement vite. Pire, «le comportement du

«clan Orllati» pourrait faire penser à une organisation de type mafieux», ont asséné les deux hommes. Le but était de déclencher une enquête contre les Orllati – qui a fini par être classée, les accusations s'étant révélées fausses.

Dans une prise de position, Bernard Nicod indique qu'il «conteste pour partie la teneur» du procès-verbal dressé par le canton de Vaud.

●●● PAGE 2

## Les super-héros ne meurent jamais



**DISPARITION** Stan Lee est décédé lundi à l'âge de 95 ans. Le scénariste américain avait notamment créé pour l'éditeur Marvel Comics des personnages iconiques comme Spider-Man, les X-Men ou Hulk. (KEVIN ABOSCH/REX/SHUTTERSTOCK/DUKAS)

●●● PAGE 20

## Londres et Bruxelles sur la voie de l'entente

**EUROPE** Un projet d'accord sur le Brexit a été conclu par les négociateurs britanniques et européens. Il sera examiné mercredi en Conseil des ministres, a annoncé le gouvernement britannique dans un communiqué. ●●● PAGE 4

## Le privilège du vote bovin



### INTERVIEW

Ecrivain anglais installé à Berne depuis plusieurs années, **Diccon Bewes** observe les us sociaux et politiques suisses avec acuité et dérision. Pour lui, la votation sur les vaches à cornes est un bijou de démocratie directe. ●●● PAGE 6

## Barazzone, un virage par Oman



### GENÈVE

En octobre 2017, **Guillaume Barazzone** est allé à Oman en sa qualité de conseiller national. Les frais de déplacement ont été réglés par la ville de Genève, ce qui suscite des interrogations. ●●● PAGE 7



letemps.ch/20

**Durant l'année 2018, Le Temps s'engage pour 7 causes.**

Ce mois-ci: La Suisse, laboratoire politique

## LE TEMPS

Pont Bessières 3, CP 6714, 1002 Lausanne  
Tél. +41 58 269 29 00  
Fax +41 58 269 28 01



### Nos 20 ans

Tout au long de 2018, «Le Temps» s'engage pour défendre sept causes. A retrouver sur letemps.ch/20

### INDEX

Avis de décès ..... 17  
Convois funèbres ..... 17

Fonds ..... 14, 16  
Bourses et changes ..... 16  
Toute la météo ..... 10

### SERVICE ABONNÉS:

www.letemps.ch/abos  
Tél. 0848 48 48 05 (tarif normal)



3 0046

9 177142313960011



## 2 Temps fort

# Dans le huis clos de l'affaire Orllati

**VAUD** Le canton révèle les graves accusations proférées par le promoteur immobilier Bernard Nicod contre le groupe Orllati. Elles ont été transmises à la justice. Le patron de l'entreprise Sotrag, Raymond Moinat, a été inculpé à son tour



Bernard Nicod lors des festivités célébrant les 1500 ans de l'abbaye de Saint-Maurice (VS), le 21 septembre 2014. (JEAN-CHRISTOPHE BOTT/KEYSTONE)

SYLVAIN BESSON  
@SylvainBesson

Un an après les révélations du *Temps* sur le complot du promoteur immobilier Bernard Nicod contre son concurrent le groupe Orllati, l'enquête judiciaire connaît un tournant. Le patron de l'entreprise de terrassement Sotrag, Raymond Moinat, vient d'être inculpé pour avoir «porté de fausses accusations» contre les dirigeants du groupe Orllati auprès de la conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline de Quattro. On sait depuis un an que Bernard Nicod a orchestré une vaste campagne de dénigrement contre le groupe Orllati. Mais le rôle de son comparse Raymond Moinat était resté dans l'ombre. Il vient d'être précisé dans un document adressé début octobre par le canton de Vaud au procureur chargé de l'enquête, Christian Buffat.

### Enfouissement sauvage

Ce rapport décrit ce qui s'est passé dans le bureau de la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro le 17 mai 2016. Ce jour-là, la cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) reçoit, à leur demande, Bernard Nicod, Raymond Moinat, le directeur général de Marti Construction, Jacques Dessarzin, et l'avocat Stefan Disch. Dans ce quatuor, ce sont les deux premiers qui mènent la charge. Bernard Nicod et Raymond Moinat affirment que le groupe Orllati aurait enterré «de grandes quantités de matériaux enfouis de façon illicite» à différents endroits du canton et à différentes profondeurs. Cet enfouissement sauvage de déchets de chantier aurait «vraisemblablement [causé] une pollution à large échelle», déclarent les deux hommes. Il aurait aussi permis de pratiquer des «prix anormalement bas» et une «concurrence déloyale», «ce qui expliquerait le rapide développement du groupe Orllati» en Suisse romande ces dernières années. L'une des victimes de cette

expansion a justement été l'entreprise Sotrag de Raymond Moinat.

### Clan «mafieux»

Mais ce n'est pas tout. Les deux hommes évoquent le «climat de peur» et la «crainte de représailles» qu'inspirerait la famille Orllati. Dans ce qui semble être une allusion oblique à ses origines kosovares, ils affirment que «le comportement du «clan Orllati» pourrait faire penser à une organisation de type mafieux». Non seulement ses membres «disposent d'un vaste réseau d'influence politico-économique», mais «ils n'hésitent pas à recourir au besoin à des menaces verbales, voire physiques».

Lors d'une seconde rencontre, organisée en juin 2016 avec le directeur général de l'environnement du canton, Cornelis Neet, Raymond Moinat et le directeur de Bernard Nicod SA, Michael Roberts, chargent encore la barque. Le second insiste sur les risques pour «l'intégrité corporelle, voire la vie» des anciens employés qui les auraient informés sur le groupe Orllati.

«Ils savent manier la caisse en bois», ajoute alors, dans une métaphore sinistre, Michael Roberts à propos des Orllati.

L'avocat de Michael Roberts, Jérôme Benedict, indique que son client «conteste absolument les propos» contenus dans le procès-verbal du canton, et se déclare «choqué par les accusations portées contre lui».

Le DTE a confirmé au *Temps* l'existence de ce procès-verbal basé sur des notes prises par son secrétaire général, Nicolas Chervet. Les services de Jacqueline de Quattro précisent avoir obéi à une injonction formelle du Ministère public pour remettre ces informations. «Le Ministère public central en charge de l'enquête a exigé un rapport, par courrier daté du 12 septembre 2018, précise le DTE. Ce rapport qui lui a été envoyé le 2 octobre 2018.»

Devant la conseillère d'Etat, Bernard Nicod et Raymond Moinat ont dit vouloir «rendre service au tissu écono-

mique local» en le «débarrassant d'entreprises comme Orllati».

Inutile de préciser que la cible de ces accusations a peu apprécié. Une fois informés de la réunion chez Jacqueline de Quattro, Avni Orllati et son entreprise ont déposé plainte à l'été 2017 pour «calomnie, diffamation, injure, dénonciation calomnieuse et/ou induction de la justice en erreur».

### Embarras

L'agressivité du tandem Nicod-Moinat contre les Orllati a mis d'autres protagonistes dans l'embarras. Notamment Jacques Dessarzin de l'entreprise Marti, très gros acteur de la construction en Suisse romande.

Présent à la réunion chez Jacqueline de Quattro, il serait «resté en retrait» et se serait montré «mal à l'aise», sans proférer d'accusations contre les Orllati, affirme le rapport rédigé par le canton. Il n'a pas été inculpé et sera interrogé en décembre à titre de «personne appelée à donner des renseignements».

### «Ils savent manier la caisse en bois»

MICHAEL ROBERTS, BRAS DROIT DE BERNARD NICOD, À PROPOS DE LA FAMILLE ORLLATI

Quant au détective mandaté et payé par Bernard Nicod pour découvrir des informations compromettantes sur les Orllati, il s'est montré furieux d'avoir été impliqué dans cette machination. S'il avait su que son travail servirait à alimenter un «corbeau» pour accabler le groupe Orllati – deuxième étape de l'opération de dénigrement après la visite chez Jacqueline de Quattro –, il aurait «envoyé balader» ses clients, a affirmé le détective lors d'un interrogatoire en mai dernier.

En tant que prévenus, Bernard Nicod, Raymond Moinat et Michael Roberts bénéficient de la présomption d'innocence. Raymond Moinat a indiqué au *Temps* ne pas vouloir communiquer sur l'affaire. ■

## Entre mutisme et recours, une défense hyperactive

**TACTIQUES** Depuis leur mise en cause, les acteurs de la campagne de dénigrement contre le groupe Orllati ont fait feu de tout bois pour ralentir l'enquête. A commencer par Bernard Nicod

Depuis leur mise en cause, les acteurs de la campagne de dénigrement contre le groupe Orllati ont fait feu de tout bois pour ralentir l'enquête. A commencer par Bernard Nicod.

Entendu par le procureur Christian Buffat en janvier 2018, l'instigateur supposé du complot anti-Orllati s'est muré dans le silence. Tout juste s'est-il borné à des remarques générales. «J'ai agi en citoyen et je me retrouve prévenu, s'est-il plaint. Cet immense gâchis ne profitera à personne.»

Ensuite, il y a Fabien Dunand. L'ancien journaliste, communicant à ses heures pour Bernard Nicod, a rédigé des lettres anonymes accusant le groupe Orllati de pollution massive dans le Gros-de-Vaud. Egalement prévenu, il a choisi une défense hyperactive, faite de recours systématiques contre les actions du procureur Buffat.

### Milliers de francs de frais

Selon notre décompte, Fabien Dunand et son avocat, Elie Elkaim, ont déposé au moins onze recours ou actes similaires en un an et demi de procédure, dont quatre au Tribunal fédéral.

## Bernard Nicod réagit

**VERBATIM** Sollicité par «Le Temps», le promoteur nous fait parvenir une prise de position

«Au moment de mon audition du 11 janvier 2018, j'ignorais tout des dossiers constitués à mon encontre, la consultation m'ayant été refusée. Les sociétés de M. Orllati – représentées lors de mon audition – étaient en revanche en contact direct avec le procureur qui les a largement alimentées d'informations concernant l'ensemble des enquêtes qu'il mène. Comme l'y autorise le Code de procédure pénale, je me suis prévalu de mon droit au

silence. Je m'exprimerai dès que j'aurai eu un accès égal et complet à l'ensemble des enquêtes qui sont indubitablement utilisées dans le dossier instruit à mon encontre, comme tous les justiciables d'un Etat de droit.

S'agissant de la récente lettre du département et des propos qu'elle m'attribue, j'en conteste pour partie la teneur. Je réserve pour le surplus mes explications aux autorités d'enquête et maintiens que les indices qui m'avaient été alors communiqués [au sujet du groupe Orllati], dont la liste est en votre possession, m'apparaissent sérieux.» ■ SY. B.

### Qui paie?

Qui paie cette défense hyperactive? La question se pose car, lors de son interrogatoire, Fabien Dunand, qui est retraité et indépendant, a annoncé des revenus de l'ordre de 6600 francs mensuels. Or une bataille de procédure aussi intense coûte cher: des dizaines, voire des centaines de milliers de francs, selon la qualité du travail fourni par l'avocat. L'ancien journaliste et son défenseur n'ont pas répondu aux questions du *Temps* sur le financement de leur combat judiciaire. ■ SY. B.

### EN DATES

**Mars 2016** Bernard Nicod et le groupe Orllati se disputent le partage de la tour des Cèdres à Chavannes-près-Renens (VD).

**17 mai 2016** Bernard Nicod et Raymond Moinat, patron de l'entreprise de terrassement Sotrag, livrent des informations alarmantes sur le groupe Orllati à Jacqueline de Quattro.

**15 juillet 2016** Le département de Jacqueline de Quattro dénonce le groupe Orllati à la justice.

**27 septembre 2016** Perquisition au siège d'Orllati sur la base de ces informations.

**8 février 2017** Après des lettres anonymes accusant Jacqueline de Quattro de couvrir le groupe Orllati, le canton de Vaud porte plainte pour diffamation.

**13 mars 2017** Perquisition chez Fabien Dunand, qui avoue être l'auteur des lettres anonymes.

**24 juillet 2017** Le groupe Orllati dépose plainte contre Bernard Nicod.

**10 octobre 2018** Raymond Moinat est inculpé pour avoir diffusé de fausses informations sur le groupe Orllati.